

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS
SERVICES DE DIRECTION (gestion publique)
 (propositions de l'administration)

SERVICE	EFFECTIF 2009	EFFECTIF 2010	VARIATION
RACAR (recouvrement amiable compta assistance réseau)	11	0	- 11
REDEVANCE	4	0	- 4
RCA (recouvrement contentieux apurement)	9	0	- 9
F. PARTICULIERS (ex racar)	0	1	+ 1
F. PROFESSIONNELS (ex rca, racar et rpda)	0	11	+ 11
CONTROLE (ex redevance)	0	4	+ 4
RPDA	12	0	- 12
PRODUITS DIVERS DE L'ETAT (ex rpda)	0	10,50	+ 10,50
COMPTABILITE	15,50	14,50	- 1
COMPTA IMPOTS/AMENDES (ex racar et rpda)	0	8	+ 8
CQC (cellule qualité comptable)	1	1	-
DEPENSES ETAT	7	6	- 1
DEPENSES DE PERSONNEL	16	16	-
CEPL	6	6	-
ACTIVITES BANCAIRES	17	0	- 17
CDC	0	16	+ 16
DFT (dépôts de fonds au Trésor)	0	7	+ 7
PERSONNEL	10,50	10	- 0,50
FORMATION	2	2	-
BUDGET/LOGISTIQUE	6	7	+ 1
AGENTS DE SERVICE (courrier et façonnage)	7	7	-
SECRETARIAT/COMMUNICATION	4	4	-
CONTROLE DE GESTION	1	1	-
AGENTS DE TRAITEMENT (informatique)	2	2	-
DOMAINES	3	3	-
RECETTE DES FINANCES ANTONY	10,50	10	- 0,50
EMRD SPL	16	14	- 2
EMRD RECOUVREMENT	11	11	-
EMRR SPL	2	1	- 1
EMRR RECOUVREMENT	2	1	- 1

La création de la DDFiP en juillet 2009 a réorganisé les services de l'ex-TG :

➔ Le RACAR (11) a été dispatché entre la COMPTA IMPOTS/AMENDES (8), la FISCALITE DES PARTICULIERS (1) et la FISCALITE DES PROFESSIONNELS (1).

➔ La REDEVANCE (4) est devenue le CONTROLE (4).

➔ Le RCA (9) a été transféré à la FISCALITE DES PROFESSIONNELS (8). 4 agents ont vocation à former un des 2 PRS.

➔ Le RPDA (12) est devenu le RECOUVREMENT DES PRODUITS DE L'ETAT (10,50) en perdant la gestion des Amendes (1).

➔ La COMPTABILITE (14,50) perd un emploi avec la fin de la centralisation de la comptabilité des administrations financières (SIE).

➔ Les ACTIVITES BANCAIRES (17) regroupait la CDC (10) et les DFT (7). La CDC a 6 emplois créés avec la centralisation des consignations du Val d'Oise, des Yvelines et de l'Essonne.

➔ La RF ANTONY perd 1 emploi avec le transfert du conciliateur fiscal à NANTERRE.